



PERMIS
VENTE DE GARAGE

Nom du requérant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Endroit où s'effectuera la vente : _____

Dates : _____

Heures : _____

Moyens de publicité : _____

Les ventes de garage sont autorisées à titre d'usage temporaire seulement pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales et doivent respecter les dispositions suivantes :

- a) Il ne peut y avoir plus d'une vente de garage par bâtiment, par année de calendrier;
- b) La vente doit être faite par le (ou les) occupant(s) du bâtiment sur son terrain;
- c) La vente ne doit pas durer plus de 2 jours sauf dans le cas où le vendredi ou le lundi serait un congé férié, auquel cas, la vente peut durer 3 jours;
- d) Toute affiche hors du terrain est prohibé;
- e) La vente de denrées alimentaires et de produits non usagés est prohibée;
- f) L'exposition des objets ne doit pas empiéter dans l'emprise de rue.

Date : _____

Signature du requérant

Coût du permis : 5,00 \$

Date : _____

Signature autorisée